L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 AOUT 1849.

Imprimé et publié, par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 AOUT 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverger, notre tenteur de livres et MM. E. Morton Clark et De La Neuville, nos collecteurs.

Nouvelle Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

AFFAIRE REY.

Nous nous proposions de rapporter au long le discours des avocats employés dans l'affaire Rey; mais notre travail serait nécessairement incomplet si nous refignons nos notes en sortant de audience, à une heure avancée de la nuit, tandis que transcrivions les plaidoiries au courant de la plume. Nous considérons donc notre tache comme terminée.

Les jurés seront probablement clos ce soir, et la cour rendra sans doute sa decision dans les premiers jours de la semaine prochaine. Si elle condamne l'accusation est suffisamment motivée, elle renverra le consul d'Espagne devant la Cour de Circuit des Etats Unis et les autres prévenus devant la 1re cour de district de l'Etat.—Attendons.

Nos adversaires font d'inutiles efforts pour excuser la conduite de leur candidat. "Il est bien vrai, disent-ils, que le general Walker a souvenu M. Adams en 1824, mais s'agissait de faire échouer la candidature de M. Clay, l'homme du tarif et des mesures restrictives—le parti whig tous les deux on préferait M. Adams.

Ces excuses ne soutiennent pas le moindre examen. Allez remontant à l'histoire de 1824 on découvre que la lutte presidentielle de 1824 ne roulait pas sur des questions de principes, mais sur des questions de personnes. La détermination d'accorder à l'industrie amé-[illegible] protection modérée date de 1816 elle était prise par M. Lowndes et M. Calhoun [illegible] la Caroline du Sud, par les membres de la Virginie, par M. Forsyth de la Géorgie, et autres membres du Sud, aussi bien que par M. Clay et par les membres du Nord. En 1824, le Sud [illegible] pas parti sur la question du tarif. Aussi les candidats n'était soutenu, aucun [illegible] cause des mesures qu'il pouvait [illegible] adopter.

[illegible] faits qu'ils prennent part à cette [illegible] comments par leur ca-[illegible] W. H. Crawford, était [illegible] Adams, secrétaire d'Etat, Henry Clay, orateur de la Chambre, R. Rush, J. C. Calhoun, secrétaire de la guerre, Andrew Jackson était le seul qui [illegible] au moment investi de fonctions publiques.

Crawford était considéré comme le plus puissant des candidats, aussi les quatre autres se [illegible] sur un point. Il ne commande de [illegible] tous ensemble contre lui—et leurs [illegible] ne sont en effet en empêcher la réunion [illegible] prétendant bien qu'il serait le [illegible] Clay.

Nous voilà maintenant, mais la lutte était entre Clay et Adams! Non, ne l'oserait en prétendre des ces chiffres— La lutte était vraiment entre Adams et Jackson.

[illegible] Walker s'est [illegible] Jackson—Nous avons seulement voulu constater le grave et radical changement qui s'est opéré depuis dans l'opinion de l'honorable candidat.

A [illegible] Walker s'est fait locofoco; de parti sans banques, il s'est fait l'ennemi des banques. Est ce assez changer comme [illegible]

Et ces bons journaux locofocos, qui se sont [illegible] pendant plusieurs mois à déclamer sur tous et toute contre ceux qui changent d'opinion. Il [illegible] douteur pas, les malheureux, [illegible] le procès de leur propre candidat.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Nouvelles d'Europe

D'UN JOUR PLUS RÉCENTES.

Notre correspondant de Baltimore nous a transmis des nouvelles d'Europe d'un jour plus récentes, mais elle nous indique pas la voie par laquelle elles sont parvenues. Ces avis ont été probablement reçus par la dépêche expédiée de Londres à Liverpool au dernier moment.

Baltimore, 7 aout.

Emprisonnement du Prince Canino. Insulte au Consul Americain de Rome à Succès des Hongrois.

Le gouvernement français a pris la résolution dérogatoire du prince de Canino. L'ex-président de la Constituante de Rome sera détenu à la citadelle de Ham.

Le bruit que des soldats français avaient pénétré dans la maison du consul américain à Rome et avaient insulté la femme de cet agent, exécutement confirmé. Le consul a aussitôt arboré son pavillon et s'est retiré de la ville.

HONGRIE.

Dembinski et Georgey après avoir opéré leur jonction, ont livré bataille au ban de Croatie et l'ont battu. Le plus grand enthousiasme régne parmi les Hongrois. Les populations se rendent EN MASSE à la voix de Kossuth.

MARCHÉS.

Les fonds américains sont fermes. Rien de nouveau sur le marché aux cotons; les prix n'ont pas varié.

EUROPE.

NOUVELLES DU CAMBRIA.

Les journaux de Baltimore du 3 publient un sommaire télégraphique des avis apportés par le *Cambria*. Ces aperçu est plus satisfaisant que ceux que nous ont été transmis ici, nous y puisons les faits les plus intéressants.

Le *Cambria* est arrivé à Halifax le 2 courant et a mis, on l'attendait à Boston dans l'après-midi du 4

ANGLETERRE—La collision entre les orangistes et les catholiques en Irlande est encore plus grave que nous ne l'imaginions. Les orangistes revenaient de Tullymore où l'on avait célébré un défilé, ils traversaient le défilé de Dally's Brae, lorsqu'ils ont été cernés par les catholiques qui occupaient toutes les gorges, toutes les issues et toutes les hauteurs voisines. Les agresseurs étaient armés de piques et de mousquets. Les orangistes appuyés d'une escouade de police et quelques compagnies de soldats se sont immédiatement sur la défensive et ont continué leur marche. Ils ont dû se frayer un chemin par la force et tout ont prisonniers trente-huit de leurs agresseurs. Il est resté sur le terrain des deux côtés quarante ou cinquante morts et blessés.

FRANCE—Les agents des socialistes se sont remis à l'œuvre avec plus d'ardeur que jamais. Ils parcourent les campagnes et font de la propagande parmi les paysans.

L'établissement du consulat à vie, la création de l'empire, la restauration de l'ancienne dynastie ou de la famille d'Orléans, sont aujourd'hui des questions que les [illegible] discutent ouvertement au sein de l'[illegible] législative.

On parle d'une [illegible] du cabinet qui aurait lieu prochai[illegible]

L'enquête sur les événements du 13 juin se poursuit rapidement.

ROME—Les républicains qui se sont à Rome donnent lieu à supposer que le pape y est attendu. Tous les blessés qui avaient été conduits au Quirinal ont été retirés de ce palais. Les Français font tous leurs efforts pour gagner les sympathies du peuple, mais si nous en croyons les correspondances, ils n'y réussissent pas. Toutes les troupes romaines à l'exception d'un millier d'hommes, ont évacué la ville pour ne pas faire le service conjointement avec les Français. Des officiers de génie, au nombre de trente-neuf, à qui l'on avait demandé de faire une démonstration en faveur du pape s'y sont refusés péremptoirement et ont donné leur démission. Il s'agit d'officiers romains bien entendu. Dans l'artillerie il en a été de même; tous les officiers ont donné leur démission excepté trois capitaines et un sergent.

HONGRIE.—Des avis de Vienne du 13 juillet annoncent que Buda-Pesth s'est rendu le 11 à l'armée austro-russe.

Hayneau a été battu, le 11, devant Comorn. Il a été obligé de se replier sur Raab où il a établi son quartier-général. Cette ville est encombrée de blessés. Cinq mille d'entre eux ont dû être envoyés à Presbourg. Dans cette terrible bataille de Comorn, les Hongrois avaient 180 pièces de canon. Ils auraient fait prisonniers le général Haynau et tous les officiers supérieurs sans l'arrivée des Russes.

ELECTIONS DE L'ALABAMA.—Les retours nous parviennent lentement. Dans le district de Mobile, Alston, le candidat whig, a été élu au Congrès à une majorité d'environ 400 voix. Mobile seul lui a donné 148 voix de majorité. Dans le deuxième district, Hilliard, le candidat whig, a triomphé de Pugh. Les retours des autres districts sont encore trop incomplets pour que nous en parlions.

LE CHOLERA—Le relevé de l'autorité a constaté le 2 de ce mois, à New-York, 159 cas de choléra et 67 décès causés par l'épidémie. Il n'y a eu le même jour à Cincinnati, que treize décès cholériques. A St Louis, le choléra n'est plus épidémique; aussi l'autorité ne fait-elle plus publier de bulletin. Mais le fléau a de nouveau fait son apparition à Indépendance.

MORT D'UN ARTISTE—Signor de BEONIS, le chanteur, est mort du choléra à New-York le 2 de ce mois.

MORT D'UNE SŒUR DE CHARITÉ.—Les journaux de Mobile annoncent la mort de la sœur Martina, supérieure de l'Asyle Catholique des Orphelines. Elle a succombé le 7 août. Elle s'était retirée du monde à 17 ans, bien que douée d'une grande beauté, et avait ses vœux immédiatement. Toute sa vie a été consacrée aux œuvres de charité: son souvenir vivra long-temps dans la mémoire des habitans de Baltimore, de St-Louis et de Mobile.

Chronique Locale.

[illegible] Sénat a été condamnée par le recorder Genius à payer $50 d'amende, ou à défaut de cette somme de prison, en punition de la conduite désordonnée qu'elle tient dans le faubourg Trémé.

BIENS DE PAIX—Sept perturbateurs du repos public ont été arrêtés hier dans la 1re Municipalité. Ils ont tous fournis des cautionnements garantissant leur conduite future.

CORRECTION—Une personne qui a été témoin de la rixe survenue entre pompiers, dont nous parlions dans notre journal d'hier, tient informer que l'incendiaire n'a pas eu lieu à cause à pompe du Phœnix No 6, mais dans la rue, et que l'ordre bresse n'était pas dans un état aussi désespéré que nous le repre sentions.

CONSEIL GENERAL.

Séance de jeudi 9 aout 1849.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M Rouselin est appelé au fauteuil.

Sont présents—MM. Allan, Beebe, Caldwell, Jarvis, Rouselin, Surget et Vinsant.

MEMBRES ABSENTS—MM. Benit Culbertson, Dimpkins, Pitard et Vandegriff—5.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un président. MM. Allan et Surget sont nommés vérificateurs. Sur 7 votants, M. Rouselin est obtenu 5, M. Surget 1, l'autre, probable, M. Rouselin est conséquemment déclaré dûment élu président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sur motion le Conseil procède à l'élection d'un [illegible] de la Cour de Police pour l'ancien jury de police.

On reçoit les lettres de demande de M. Joseph Le Carpentier, de M. J. J. Dufour et de M. Andrew Daly, qui se présentent comme candidats.

HM. Allan et Surget sont nommés vérificateurs.

Sur 7 votants, M. J. Le Carpentier en obtient 6; une voix certifiée, l'autre appartenant à M. J. Le Carpentier est proclamé dûment élu pour l'ancien Jury de police.

Appel des Comités.

M. Surget, au nom du comité des affaires du jury de police, introduit le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, après la suspension du reglement, sont adoptées.

Les soussignés, membres du comité des affaires du jury de police auquel a été référée la lettre de E. A. Michel, gardien des archives de ce Conseil, transmettant une liste des archives de ce Conseil, de meubles, etc., du Conseil Général et de l'ancien jury de police, et demandant l'examen du travail de classification qu'il a fait, prennent le rapport suivant.

Votre comité a examiné le dit travail et trouve qu'il a été exécuté d'une manière qui fait honneur à son auteur. A. Michel. Ce travail sera utile au Conseil et au public. Il est juste que M. E. A. Michel reçoive une indemnité pour la peine et les dépenses que lui a occasionnées la classification de ces papiers, livres, etc., en vertu de la résolution du 2 mai 1849.

Votre comité présente en conséquence le rapport et la résolution qui suivent et en recommandent l'adoption.

Résolu que ce Conseil accepte le travail de E. A. Michel, exécuté en vertu de la résolution du 2 mai 1849, et que la somme de [illegible] dollars payable au prorata sur le mandat du maire par les trois municipalités soit accordée au dit E. A. Michel pour l'indemnisation des dépenses et du travail extraordinaire qu'il a accomplis.

(Signé) C. HUSSELIN, rapporteur.
Thos. FIZEAN.

Sur motion de M. Surget, le dit rapport est mis au vote et adopté.

M. Surget, rapporteur du comité des cours et prisons, introduit les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels, après la suspension du reglement, sont adoptés.

Le comité des cours et prisons, après un examen préalable, rapporte comme exacte les comptes suivants

A. Rousseau, pour fournitures de nattes et autres objets. $90 25
Joseph Peters, pour ouvrage de charpenterie.
1re mois $92 25
2me do 4 50
3me do 4 50
4me do 10 00
5me do 4 00
Robert Murphy, pour charbon, 607 00
S. Marpereau, pour divers, 30 10
(Signé) L. SURGET, rapporteur.
GEORGE ALLAN.

Votre comité offre en outre la résolution suivante

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à émettre ses mandats en faveur des personnes nommées ci-dessus, payables au pro rata par les trois municipalités.

Le comité des cours et prisons auquel ont été référés les comptes du shérif pour la garde et l'entretien des prisonniers durant le trimestre qui s'est écoulé au mois de juin 1849, fait le rapport suivant.

Le Conseil général ayant décidé que chacune des Municipalités paierait pour le nombre des personnes envoyées en prison par leur recorder respectif, il convient que le shérif adresse ses comptes à chacun des différents Conseils.

Votre comité déclare exact un compte du shérif pour le transfert de plusieurs prisonnes à l'hospice des aliénés, ainsi qu'un compte de la compagnie du gaz pour l'éclairage des cours et de la prison de paroisse. Votre comité présente en conséquence la résolution suivante.

L. SURGET, Rapporteur.
GEORGE ALLAN.

Résolu que le Maire est autorisé à émettre ses mandats en faveur des personnes ci-après nommées, payables au pro rata par les trois Municipalités.

A John L. Lewis, shérif, pour transport de fous à l'hospice des aliénés de Jackson, $92.

A la compagnie de gaz pour l'éclairage de cours et de la prison de paroisse, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er de juillet 1849, $359 06.

M. Surgi présente la résolution suivante, laquelle est adoptée après la suspension du réglement:

Résolu que le Maire soit autorisé à émettre ses mandats en faveur de la Première Municipalité, payables au prorata par la Seconde et la Troisième Municipalité, pour loyer de la prison de paroisse, s'élevant à cinq mille six cent quatre-vingt onze piastres et de la somme de quatre-vingt-seize cents ($5,691 96) dues le 15 juin dernier.

M. Caldwell présente la résolution suivante, laquelle est adoptée, après la suspension du réglement:

Résolu que les trois Municipalités, suivant le prorata établi par l'ordonnance de ce Conseil, paie aux commis employés dans le bureau du Maire, la somme de cinq cents piastres pour avoir corrigé et copié les tableaux d'assessure.

M. Surgi présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après la suspension du reglement est adoptée:

Résolu que John Hagan soit accepté comme la caution de Richard Hagan, secrétaire du Conseil.

Sur motion de M. Caldwell, le congé de soixante jours est accordé à M. W. Tompkins.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au jeudi, 13 septembre prochain, à cinq heures de l'après midi.

RICHARD HAGAN, Secrétaire.

FEUILLETON.

SUITE DES
MEMOIRES
d'Outre-Tombe.

BONAPARTE: SES SOPHISMES ET SES REMORDS.

Enfin, le principal accusé se lève après tous les autres; il ferme la marche des pénitens ensanglantés. Supposons qu'un juge faux comparaît devant lui le *nommé Bonaparte*, comme le capitaine instructeur fit comparaître devant lui le *nommé d'Enghien*; supposons que la minute du dernier interrogatoire unique sur le premier pour reste; comparez et lisez:

A lui demandé ses nom et prénoms?

—Répondu: Je suis Napoléon Bonaparte.

A lui demandé où il a résidé depuis qu'il est sorti de France?

—A répondu: Aux Pyramides, à Madrid, à Berlin, à Vienne, à Moscou, à Sainte-Hélène.

A lui demandé quel rang il occupait dans l'armée?

A répondu: Commandant à l'avant-garde des armées de Dieu. Aucune autre réponse ne sort de la bouche du prévenu.

Les divers acteurs de la tragédie se sont mutuellement chargés; Bonaparte qui n'en reçoit la faute sur personne; il conserve un grand cœur sous le poids de la malédiction; il ne fléchit point la tête et reste debout; il s'écrie comme le stoïcien: "Douleur, je n'avouerai jamais que tu sois un mal!" Mais ce que dans son orgueil il n'avouera point aux vivans, il est contraint de le confesser aux morts. Ce Prométhée, le vautour au sein, ravisseur du feu céleste, se croyait supérieur à tout, et il est forcé de répondre au duc d'Enghien qu'il a fait poussière avant le temps: le squelette, trophée sur lequel il s'est battu, l'interroge et le domine par une nécessité du ciel.

La domesticité et l'armée, l'antichambre et la tente, avaient leurs représentans à Sainte-Hélène: un serviteur, estimable par sa fidélité au maître qu'il avait choisi, était venu se placer près de Napoléon comme un écho à son service. La simplicité répétait la fable, en lui donnant un accent de sincérité. Bonaparte était la *Destinée*; commelle, il trompait dans la *forme* les esprits fascinés; mais au fond de ses impostures, on entendait retentir cette vérité inexorable: "Je suis!" Et l'univers en a senti poids.

L'auteur de l'ouvrage le plus accrédité sur Sainte-Hélène pour la théorie qu'inventait Napoléon au profit des meurtriers; l'exécutoire lient pour parole d'Evangile un homicide bavardage à prétention de profondeur, qui expliquerait seulement la vie de Napoléon pardonnable cette page qui m'est restée sous mes pieds du glorieux soldat, je relis avec un orgueil terrassé: "Il était vrai que j'ai été le cœur et la nature seule dictaient ces paroles à l'empereur, et seulement pour nous; car il se serait [illegible] humilié qu'on pût croire un instant qu'il cherchait à se dégager sur autrui, ou [illegible] à se justifier; en chantre à son égard, ou sa susceptibilité, étaient telles qu'en parlant à des étrangers ou dictant sur ce sujet pour la postérité, il se restreignait à dire que, s'il eut eu connaissance de la lettre du prince, "peut-être lui eût-il fait grace, vu les grands avantages politiques qu'il en eût pu recueillir; et, traçant de sa main ses dernières pensées, qu'il supposa devoir être consacrées parmi les contemporains et dans la postérité, il prononce sur ce sujet, qu'il regarde comme un des plus délicat pour sa mémoire, qu'il s'était à refaire, il le ferait encore."

Ce passage, quand je l'écrivais, a tous les caractères de la plus parfaite sincérité; elle brille jusque dans la phrase où M. le comte de Las-Cases déclare que Bonaparte aurait pardonné avec ardeur à un homme qui n'était pas coupable. Mais les théories du chef sont les subtilités les plus à l'aide desquelles on s'efforce de concilier ce qui est inconciliable. Ici faisant la dénonciation *du droit commun ou de la justice établie* et *du droit naturel ou des droits de la violence*, Napoléon semblait s'arranger d'un sophisme dont, au fond, il ne demeurait pas; il ne pouvait soumettre sa conscience de même qu'il avait soumis le monde. Une faiblesse naturelle aux gens supérieurs et aux petites gens lorsqu'ils ont commis une faute, est de la vouloir faire passer pour l'œuvre du génie, pour une vaste combinaison que le vulgaire ne peut comprendre. L'orgueil dit ces choses-là, et la raison les croit. Bonaparte regardait sans doute comme la marque d'un caractère dominateur cette sentence qu'il débitait dans sa conjonction de grand homme: "Mon chef, voilà pourtant la justice distributive d'ici-bas!" Attendrissement vraiment philosophique! Quelle impartialité! comme elle justifie, en mettant sur le compte du destin, le mal qui est vitre de nous mêmes! On prise et excuser maintenant lorsqu'on s'est écrié: "Que voulez-vous! c'était ma nature, c'était l'infirmité humaine!" Quand on a tué son père, on répète: "Je suis fait comme cela!" Et la foule reste la bouche beante, et l'on examine le crane de cette puissance et l'on reconnaît qu'elle était faite comme cela. Et que n'ajoutez-vous que vous voyez fait comme cela! Dont je subir cette façon d'être? Ce serait un beau chaos que le monde, et tout le genre humain qui sont faits comme cela venaient à vouloir s'imposer les uns aux autres. Lorsqu'on ne peut effacer ses erreurs, on les divinise; on fait un dogme de ses torts, on change en religion des sacrilèges, et l'on se croit fait apostat de renoncer au culte de ses injustices.

CE QU'IL FAUT CONCLURE DE TOUT CE RÉCIT. — INJUSTICES ENFANTÉES PAR LA MORT DU DUC D'ENGHIEN.

Une grave leçon est à tirer de la vie de Bonaparte. Dans actions, toutes deux mauvaises, ont commencé et aiment sa chute: la mort du duc d'Enghien, la guerre d'Espagne. Il a beau passer dessus avec sa gloire, elles sont demeurées la pour le perdre. Il a pris par le côté mortel où il était trop fort, profond, invincible, lorsqu'il violait les lois de la justice et du droit et dédaignait sa vraie force, c'est-à-dire, ses qualités supérieures dans l'ordre et l'équité. Tant qu'il ne fit qu'attaquer l'anarchie et les étrangers, tant que la France, il fut victorieux; il se trouva dépouillé de sa vigueur aussitôt qu'il entra dans les voies corrompues: le cheveu coupé par Dalila n'est autre chose que la perte de la vertu. Tout crime porte en soi l'idée qui le pardonne avec ardeur.... L'empereur avait contumé de considérer cette affaire "sous deux rapports très distincts: celui du droit commun ou de la justice établie, et celui du droit naturel ou des écarts de la violence. A ce point de vue et dans l'intimité, l'empereur disait que la faute, au dedans, pouvait en être attribuée à un excès de zèle; autour de lui, "ou à des vues privées, ou enfin à des intérêts mystérieux. Il disait qu'il avait été exposé imprudemment, qu'on avait pour sûrs des idées, précipité ses résolutions. "Enchaîné ses résolutions. "Assurément, disait-il, si j'eusse été instruit à temps de certaines particularités qui devaient les opinions et le caractère du prince; si surtout j'avais vu le terrier qu'il m'écrivit et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels motifs, qu'après qu'il n'était plus, j'aurais certainement pleine pardonné." Et il nous était aisé de voir que le cœur et la nature seule dictaient ces paroles à l'empereur, et seulement pour nous; car il se serait [illegible] humilié qu'on pût croire un instant qu'il cherchait à se dégager sur autrui, ou "descendit à se justifier; en chantre à son égard, ou sa susceptibilité, étaient telles qu'en parlant à des étrangers ou dictant sur ce sujet "pour la postérité, il se restreignait à dire que, s'il eût eu connaissance de la lettre du prince, "peut-être lui eût-il fait grace, vu les grands avantages politiques qu'il en eût pu recueillir; et, traçant de sa main ses dernières pensées, qu'il supposa devoir être consacrées parmi les contemporains et dans la postérité, il prononce sur ce sujet, qu'il regarde comme un des plus délicat pour sa mémoire, qu'il s'était à refaire, il le ferait encore."

Ce passage, quand je l'écrivais, a tous les caractères de la plus parfaite sincérité; elle brille jusque dans la phrase où M. le comte de Las-Cases déclare que Bonaparte aurait pardonné avec ardeur à un homme qui n'était pas coupable. Mais les théories du chef sont les subtilités les plus à l'aide desquelles on s'efforce de concilier ce qui est inconciliable. Ici faisant la dénonciation *du droit commun ou de la justice établie* et *du droit naturel ou des écarts de la violence*, Napoléon semblait s'arranger d'un sophisme dont, au fond, il ne demeurait pas; il ne pouvait soumettre sa conscience de même qu'il avait soumis le monde. Une faiblesse naturelle aux gens supérieurs et aux petites gens lorsqu'ils ont commis une faute, est de la vouloir faire passer pour l'œuvre du génie, pour une vaste combinaison que le vulgaire ne peut comprendre. L'orgueil dit ces choses-là, et la raison les croit. Bonaparte regardait sans doute comme la marque d'un caractère dominateur cette sentence qu'il débitait dans sa conjonction de grand homme: "Mon chef, voilà pourtant la justice distributive d'ici-bas!" Attendrissement vraiment philosophique! Quelle impartialité! comme elle justifie, en mettant sur le compte du destin, le mal qui est vitre de nous mêmes! On prise et excuser maintenant lorsqu'on s'est écrié: "Que voulez-vous! c'était ma nature, c'était l'infirmité humaine!" Quand on a tué son père, on répète: "Je suis fait comme cela!" Et la foule reste la bouche beante, et l'on examine le crane de cette puissance et l'on reconnaît qu'elle était faite comme cela. Et que n'ajoutez-vous que vous voyez fait comme cela! Dont je subir cette façon d'être? Ce serait un beau chaos que le monde, et tout le genre humain qui sont faits comme cela venaient à vouloir s'imposer les uns aux autres. Lorsqu'on ne peut effacer ses erreurs, on les divinise; on fait un dogme de ses torts, on change en religion des sacrilèges, et l'on se croit fait apostat de renoncer au culte de ses injustices.

Ce n'était point là de l'orgueil, ce n'était point là de l'ambition, ce n'était point là de l'ambition, ce n'était point là de l'ambition